

## Boutique en ligne association

Par **assob**, le **09/09/2014** à **17:04**

Bonjour,  
présidente d'une association à but non lucratif loi 1901, déclarée en préfecture,  
nous souhaitons ouvrir une boutique en ligne vente de petits produits personnalisés (porte  
clefs, autocollants, stylos etc...) afin de financer les différents projets de l'association. Dans ce  
cas précis, a-t-on besoin d'un numéro de siret? la boutique en ligne est elle équivalente à une  
boutique "classique" ? donc déclaration à la cnil? TVA ? En sachant que oui, nous avons  
mentionné dans nos statuts la création d'une boutique en ligne mais sans détailler la liste  
précise des produits.  
Merci d'avance pour votre/vos réponses,  
Bonne journée